



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**

**N° 2020-16**

**Séance du 3 juillet 2020**

---

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

**Modalités de la rentrée 2020-2021**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés:

Nombre de vote pour: 19

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

M. le Président présente les dispositions spécifiques prévues à l'université d'Artois dans le contexte sanitaire changeant.

Le document se décline en 4 volets :

- le volet Prévention présenté par Anne PARRAIN
- le volet Enseignement présenté par Sylvie COSTE et Frédéric BOUSSEMART
- le volet Vie étudiante présenté par Pascal DEPRESZ
- le volet Relations internationales présenté par Ahmed EL KALADI

Anne PARRAIN indique aux membres de la CFVU que les 3 modifications suivantes ont été proposées la veille en CHSCT:

- Volet enseignement

4.2 Scénario 2 : hybride présentiel/distanciel

« Les enseignants sont en présentiel devant la moitié des effectifs (en dehors des formations **ou de certains TPs** dont les effectifs sont tels qu'elles peuvent continuer en présentiel complet tout en respectant les règles de distanciation physique) »

« Les étudiants sont en présentiel ~~une semaine sur deux~~ par demi-groupe tout en conservant l'emploi du temps initial ».

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)

- Volet Vie étudiante

9. Santé Universitaire (ajout)

**« Les étudiants vulnérables sont invités à contacter le service Santé dès la pré-rentrée ».**

M. le Président soumet au vote les modalités de la rentrée 2020-2021, qui sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Arras, le 12 mai 2020

Le Président

Pasquale MAMMONE





# Rentrée universitaire 2020

La rentrée universitaire 2020 doit être préparée dans une période où la pandémie suit une évolution favorable au niveau national. Les consignes sanitaires actuelles s'allègent depuis le 11 mai, même si la vigilance reste de mise pour se protéger d'un retour du virus. Nous appelons tous de nos vœux une rentrée « normale », qui nous permettra de revoir les étudiants et de reprendre les enseignements dans de bonnes conditions. Mais les consignes ministérielles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis en fonction de la situation sanitaire, et il faut donc se préparer à plusieurs scénarios possibles pour le prochain semestre. Cela nous permettra, le cas échéant, de passer d'un scénario à l'autre en limitant les impacts pour tous.

Ce document présente les dispositions spécifiques prévues à l'université d'Artois dans ce contexte changeant. Il ne vise pas à présenter l'exhaustivité des actions mises en place, mais l'adaptation de nos activités à la situation exceptionnelle que nous vivons. Il est décliné selon plusieurs volets.

- Le volet Prévention reprend toutes les consignes sanitaires applicables et les points de vigilance, que ce soit pour les personnels ou les étudiants, et pour l'organisation des locaux ;
- Le volet Enseignement propose les différents scénarios envisagés : enseignement en présentiel, ou enseignement hybride présentiel et distanciel, ou enseignement complètement en distanciel. Ces scénarios sont ensuite déclinés sur les dispositifs d'aide à la réussite, les stages, la formation continue, mais aussi sur la présentation des moyens et des services mis à disposition des étudiants et des enseignants.
- Le volet Vie étudiante présente l'adaptation des activités culturelles et sportives pour les étudiants et les personnels, ainsi que l'animation de la vie associative. L'accueil des étudiants à besoins spécifiques est détaillé.
- Le volet Relations internationales précise les possibilités de mobilités pour les personnels et les étudiants.

L'organisation des services, des composantes et des laboratoires a déjà été traitée dans le cadre du Plan de Reprise d'Activités sur site. Ces dispositions continuent de s'appliquer, dans un contexte où maintenant le travail en présentiel est devenu la norme.

## Volet Prévention : mesures sanitaires pour l'accueil des personnels et des étudiants

L'absence de visibilité sur les conditions sanitaires à la réouverture de l'établissement le 24 août 2020, conduit à envisager un scénario avec un protocole sanitaire.

### .1 Consignes sanitaires

Les activités, à la réouverture de l'établissement, se dérouleront selon les consignes sanitaires ministérielles. Si la situation l'exige, les mesures barrière et de distanciation physique en vigueur avant la fermeture estivale et mentionnées ci-dessous, continueront à s'appliquer pour les personnels.

- L'application des gestes barrière
- Le port d'un masque
- Le suivi des consignes de distanciation physique (respect d'une distance minimale de 1m de chaque côté et face à face, notamment pour les bureaux)
- La désinfection des matériels partagés : photocopieur
- L'aération des bureaux toutes les trois heures pour une durée de 15 minutes

Les appareils de cuisine (réfrigérateur, micro-ondes, lave-vaisselle) pourront être utilisés dans le respect du protocole prévu. Les fiches consignes disponibles sur l'intranet sont régulièrement mises à jour et détaillent la mise en œuvre des consignes.

Concernant les étudiants :

- ils respecteront les gestes barrière ;
- ils se doteront d'un masque si la distanciation physique de 1m latéral s'avère impossible dans les espaces d'enseignement et pour tout déplacement dans les bâtiments.

L'université se conformera aux préconisations concernant les personnes, étudiants ou personnels, relevant de la catégorie des personnes vulnérables. Un point de vigilance concernera l'organisation des enseignements afin qu'ils puissent suivre et dispenser les cours en limitant les risques pour leur santé.

La communication et l'information des personnels passera majoritairement par le site web de l'université, avec l'actualisation de la foire aux questions, par l'intranet (fiches consignes), et les réseaux sociaux. Des affiches sur les gestes barrières et mesures de distanciation physique seront imprimées et largement diffusées afin de continuer à sensibiliser les personnels dans le temps.

### .2 Locaux d'enseignement et espaces d'apprentissage informel

Si la reprise des enseignements doit être effectuée partiellement en présentiel, les consignes sanitaires mentionnées ci-dessous devront s'appliquer :

- La capacité habituelle des amphithéâtres et salles d'enseignement sera réduite de moitié ;
- Un sens de circulation sera défini pour limiter les phénomènes de brassage ;
- Les salles seront aérées toutes les trois heures pour une durée de 15 minutes ;
- Des distributeurs de gel à pédale seront disposés à proximité des amphis et salles de cours ;
- Les espaces d'apprentissage informel seront aménagés de manière à respecter les règles de distanciation physique ;
- Les salles et ateliers de TPs (chimie, biologie etc), les salles informatiques et les labos de langues seront désinfectés par les utilisateurs ;
- Les autres locaux d'enseignement seront nettoyés et désinfectés régulièrement (protocole en cours de rédaction).

### *.3 Réunions, colloques, séminaires*

Les activités collectives (réunions, colloques, séminaires, workshop ...) seront possibles dans le respect de toutes les consignes sanitaires mentionnées ci-dessus. Il en sera de même pour les soutenances de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches.

## **Volet Enseignement**

Les conditions d'accueil des étudiants à la rentrée 2020-2021 risquent d'être impactées en fonction de l'évolution de la pandémie et des contraintes sanitaires qui seront alors en vigueur. De plus, on ne saura que très tardivement quelles seront les règles de distanciation physique à appliquer au 01/09/2020, qui limiteront éventuellement le nombre d'étudiants pouvant-être reçus dans les locaux de l'Université (pour assister à un cours par exemple). Par ailleurs, ces règles pourraient évoluer au cours du semestre. Une organisation agile est proposée, reposant sur trois scénarios et permettant de passer d'un scénario à l'autre. Des réunions ont eu lieu avec les équipes pédagogiques de toutes les composantes afin de préparer au mieux cette rentrée particulière, de recenser les différents besoins en matière d'outils numériques et d'accompagnement pédagogique et de cerner les enjeux pédagogiques particuliers à la rentrée 2020. Le retour d'expérience du confinement nous permettra de proposer aux étudiants des situations d'enseignement adaptées à la nouvelle situation et plus qualitatives que ce que nous avons expérimenté dans l'urgence depuis la mi-mars.

Quel que soit le scénario, et pour ces raisons de souplesse, les questions sur l'organisation des pré-rentrées, sur l'évaluation des étudiants, sur les moyens fournis aux enseignants et aux étudiants sont communes et présentées ci-dessous.

## .4 Les différents scénarios pour la rentrée 2020

### .4.1 Scénario 1 : tout en présentiel

Les mesures de distanciation physique sont allégées et nous pouvons accueillir tous les étudiants dans les amphithéâtres, les salles de TD, de TP et les ateliers. Les enseignements ont lieu normalement en présentiel en respectant les mesures sanitaires qui seront alors en vigueur.

### .4.2 Scénario 2 : hybride présentiel/distanciel

- Les mesures de distanciation physique ne nous permettent d'accepter que 50 % de la capacité d'une salle.
- Les enseignants sont en présentiel devant la moitié des effectifs (en dehors des petites formations ou de certains TP dont les effectifs sont tels qu'elles peuvent continuer en présentiel complet tout en respectant les règles de distanciation physique).
- Les étudiants sont en présentiel ~~une semaine sur deux~~ par demi-groupe tout en conservant l'emploi du temps initial.
- Des aménagements pédagogiques doivent être proposés pour que les étudiants travaillent à distance une semaine sur deux.
- Tous les étudiants, dans les formations en hybride, devront être accueillis au moins une semaine sur deux.

### .4.3 Scénario 3 : distanciel

Si les conditions sanitaires se dégradent et que les règles de distanciation physique se durcissent, les formations passeraient alors complètement en distanciel.

### .4.4 Enseignement à distance

Pour les deux scénarios où une partie de l'enseignement est réalisée à distance, trois modalités d'enseignement sont possibles.

- *Un enseignement synchrone via une plate-forme de streaming* permet la diffusion en direct de la séance de cours sans possibilité d'interaction. Dans ce cas, une partie de la promotion peut éventuellement être en présentiel. Cela peut également donner lieu à un enregistrement accessible ensuite sur la webtv. Cependant, cette modalité nécessite de disposer de l'équipement nécessaire et d'une connexion en réseau filaire ; tous les enseignements ne pourront pas se tenir sur ce mode.
- *Un enseignement asynchrone où les cours sont enregistrés* soit préalablement soit avec la partie des étudiants en présentiel puis rendus accessibles sur la webtv.
- *Un enseignement reposant sur des activités proposées en autonomie aux étudiants* avec des interactions prévues avec l'enseignant en utilisant les différents moyens à disposition par la plateforme pédagogique Moodle (forums, chats, sondages, quizz, devoirs) ou via de la réactivation et remédiation lors des séances en présentiel dans le cas du scénario 2. Cette modalité est évidemment la plus transformante en terme de pédagogie.

## .5 Les enjeux pédagogiques

Dans le cas des scénarios 2 et 3, pour lesquels tout ou partie de l'enseignement est réalisé à distance, il sera important de faciliter le contact entre les étudiants et leurs enseignants. Pour les néo-entrants, et en particulier les étudiants de première année, les premières semaines seront déterminantes.

- À la rentrée, des directeurs d'études seront nommés en L1 et en L2. Chaque directeur d'études devra établir un « contrat pédagogique pour la réussite étudiante » avec chacun de ses étudiants. Il pourra pour cela utiliser les outils de suivi qui ont été conçus dans son UFR, ou encore utiliser l'application ConPeRe disponible à l'université. À la demande des UFR, une formation à l'outil ConPeRe pourra être dispensée aux directeurs d'études. Cette année, il sera particulièrement important que chaque étudiant de L1 et de L2 puisse connaître au plus tôt son directeur d'études. Chaque directeur d'études pourrait, par exemple, organiser une séance avec ses étudiants lors de la pré-rentrée afin d'établir au plus vite un contact, d'expliquer son rôle et de relever les problèmes particuliers (notamment les problèmes liés à l'isolement numérique).
- Le tutorat par les pairs permet de rassurer et accompagner les étudiants, en particulier ceux repérés en fragilité (les étudiants « Oui-Si » par exemple). Il pourra être très utile pour limiter l'isolement des étudiants dans l'hypothèse d'un scénario 2 à la rentrée. Dans le cadre de la réussite étudiante, des ateliers de formation des tuteurs seront proposés aux UFR qui le souhaitent. Des interventions au moment de la pré-rentrée seront également possibles pour susciter les vocations chez les étudiants de L3 ou de master.
- Les Universités Numériques Thématiques (UNT, 8 au total) proposent de nombreux supports pédagogiques (tests de positionnement, capsules vidéos, aide méthodologique pour les étudiants, ...) dont chacun peut s'inspirer pour organiser ou préparer ses enseignements. Une partie de ces ressources est répertoriée sur le site de l'association Université Numérique regroupant 6 d'entre elles (<http://univ-numerique.fr/ressources/fun-ressources/>). Enfin, Unisciel, UNT dédiée aux sciences et dont nous sommes adhérents, met à notre disposition des packs méthodologiques, des packs disciplinaires et des tests de positionnement disponibles sur son site web (<http://www.unisciel.fr/2020/06/15/rentree2020/>).

### .5.1 Les pré-rentrées

Dès leur inscription, les étudiants sont invités à activer leur compte ENT et à consulter régulièrement le webmail. Lors des semaines de pré-rentrée, une séance de découverte et familiarisation aux outils numériques de l'université pourrait être organisée à destination de chaque groupe d'étudiant.

Les activités de découverte de l'université organisées par Cap Avenir avec le concours des services de l'université ne seront pas proposées en présentiel cette année (annulation des parcours de découverte, du village des services,...). La nouvelle proposition est présentée dans le volet Vie étudiante.

## .5.2 Le contrôle des connaissances

- Dans l'hypothèse d'un scénario 1 ou 2, il sera important d'évaluer les étudiants régulièrement pour le cas où la condition sanitaire se dégraderait. Un contrôle continu en présentiel mis en place le plus tôt possible sera privilégié.
- Le contrôle continu permet aux étudiants les plus fragiles de prendre conscience de leurs difficultés et de la nécessité de modifier leur rythme de travail ou leur organisation personnelle. C'est aussi un indicateur pour le directeur d'études.

## .5.3 Accès aux outils numériques

- Les étudiants seront sensibilisés par différents moyens (message via Parcoursup, lors de l'inscription, et sur le dos du certificat de scolarité) de l'importance de s'équiper d'un ordinateur et de se doter d'une bonne connexion internet.
- Pour les étudiants qui ne pourront pas le faire, le SCD reconduira les prêts d'ordinateurs portables avec un stock augmenté.
- Pour les étudiants qui ne disposent pas dans leur logement d'une bonne connexion internet ou d'un espace de travail adapté, le SCD permettra la réservation d'espaces permettant de suivre les enseignements en distanciel.

## .5.4 Bibliothèques universitaires

Les bibliothèques seront accessibles au public avec un accès direct aux collections, selon une procédure définie. La consultation sur place sera organisée afin d'assurer une désinfection régulière des documents. En parallèle, le service « click and collect » sera maintenu.

Pour l'accueil des différentes catégories d'utilisateurs au sein des bibliothèques, un nombre maximal de personnes présentes simultanément sera défini pour chacune d'entre elles. Les usagers et personnels devront porter un masque durant leur présence dans ces locaux.

À la rentrée les salles de travail de groupe/cluster seront fermées. Ce dispositif, ainsi que la fiche « consigne », seront complétés à réception d'une fiche spécifique ministérielle.

Les services proposés par la bibliothèque seront déclinés à la fois en présentiel et à distance.

## .6 *Les services et les moyens mis à disposition des enseignants*

- Un amphithéâtre par composante va être équipé d'un système de captation permettant la retransmission en direct via la webtv.
- Les outils numériques pédagogiques vont évoluer pendant l'été pour s'adapter au mieux aux besoins des enseignants. Tous les outils seront accessibles depuis un cours Moodle, ce qui permettra aux étudiants de s'y retrouver plus facilement.
  - évolution de Moodle et intégration de Wooclap
  - changement de système de classes virtuelles avec intégration dans Moodle
- Les services d'appui organisent des ateliers de formation et un accompagnement personnalisé :

- SUP : Afin d'aider au mieux les enseignants à composer avec les différentes situations qui pourraient être rencontrées l'année prochaine, le Service Universitaire de Pédagogie va proposer dès juillet, des ateliers autour de l'hybridation des enseignements. La rentrée pédagogique aura lieu sur toute la semaine du 24 au 28 août : ateliers, accompagnements individuels ou d'équipe, et un temps d'échanges.
- SCD : Le Service Commun de la Documentation mobilise ses moyens humains et budgétaires pour mettre à disposition des ressources numériques supplémentaires afin d'accompagner au mieux les activités tant pédagogiques que de recherche. L'objectif est de fournir à la communauté universitaire une documentation électronique pouvant compléter les collections papier, voire s'y substituer si nécessaire.

Un important travail d'optimisation de la visibilité des ressources numériques est mené : signalement dans l'outil de découverte, page Web dédiée, tutoriels spécifiques pour chacune des ressources, communication sur les réseaux sociaux.

Des acquisitions de nouvelles ressources (livres électroniques) sont prévues : le SCD est à l'écoute de des besoins spécifiques de l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire dans ce domaine afin d'assurer la meilleure pertinence possible des collections constituées.

- SAM-TICE : L'accompagnement mis en place pendant le confinement (tutoriels pour avancer en autonomie, accompagnement individualisé par mail ou visio-conférence avec partage d'écrans, atelier de formations en ligne) sera reconduit et évoluera en fonction des besoins et s'adaptera aux nouveaux outils mis en place.

## *.7 Stages*

- Si la situation sanitaire le permet, les stages en France pourront être autorisés, sous réserve :
  - du strict respect des précautions sanitaires tel que mentionné dans la convention de stage
  - de l'instruction de la demande et recueil des signatures de toutes les parties concernées obligatoires avant le départ.
- Pour les stages à l'étranger les conditions sont précisées dans le volet Relations Internationales.
- Dans tous les cas, la convention de stage devra être signée par toutes les parties concernées avant le début du stage ; il est donc fortement recommandé aux étudiants d'anticiper leurs démarches.
- Il conviendra de veiller au strict respect des règles sanitaires en vigueur en milieu professionnel : la convention de stage comportera une mention à ce sujet.

## *.8 Formation continue*

Les étudiants en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) bénéficient d'un statut de salarié. À ce titre, l'établissement est tenu de pouvoir fournir la preuve que les

alternants soient formés. En présentiel, cette preuve se matérialise via la feuille de présence en cours. Dans le cadre des scénarios 2 et 3 où cette présence en cours est limitée, voire annulée, il nous faudra mettre en œuvre des moyens techniques permettant de conserver la preuve d'un suivi pédagogique et d'une prestation d'enseignement en ligne. Par ailleurs, les scénarios 2 et 3 qui impliquent une réduction (voire une suppression) des effectifs en présentiel conduiront mécaniquement à organiser les apprentissages à distance d'une part, mais également pour partie en autonomie, toujours à distance. Ainsi, il conviendra de proposer aux étudiants alternants une répartition des enseignements en présentiel et à distance adaptée : les discussions, la méthodologie et la résolution des problèmes rencontrés par les étudiants seront privilégiés en présentiel.

S'agissant des DU à destination des salariés dont les maquettes prévoient des enseignements pratiques et des volets expérimentaux importants, dans la même veine de ce qui vient d'être énoncé, il conviendra, pour ce qui concerne le scénario 2, de privilégier les enseignements susmentionnés dans les périodes de regroupement en présentiel et laisser en distanciel les enseignements théoriques. Dans le cas du scénario 3, il nous faut garder la possibilité de prester les enseignements pratiques lors de la levée d'une éventuelle seconde vague de confinement.

S'agissant du DAEU, le développement des modules de DAEU en EAD impulsé depuis plusieurs années nous a permis de vivre sereinement l'expérience du confinement du printemps 2020. L'aide apportée par le SUP en matière de suivi des stagiaires via des forums idoines nous a conduit à une lutte très efficace contre le décrochage. Autrement dit, les dispositifs de remédiation sont d'ores et déjà calibrés en cas de survenance des scénarios 2 et 3.

S'agissant de la VAE et des bilans de compétence, les soutenances seront réalisées par visioconférence en cas de reconfinement (cette solution a donné entière satisfaction au printemps 2020).

## Volet Vie Étudiante

### *.9 Santé universitaire*

Le service de santé universitaire a repris ses jours et horaires normaux de fonctionnement. Dans le cas du scénario hybride, les étudiants seront reçus sur rendez-vous exclusivement pour réguler les flux. Les consultations seront soit en présentiel, soit en téléconsultation en fonction du motif du rendez-vous. Le même fonctionnement s'appliquera pour les assistantes sociales et les psychologues. La permanence téléphonique infirmière (conseils, prévention, ...) sera maintenue.

Les étudiants vulnérables sont invités à contacter le service Santé dès la pré-rentree.

### *.10 Vie Culturelle et Associative*

Un programme d'actions culturelles adaptées à la situation a été préparé dans le respect des recommandations du ministère de la culture et communication et les orientations du MESRI

du 11 juin 2020. La culture sera plus que jamais en cette rentrée exceptionnelle, non pas une activité annexe, mais bien un élément de la formation de l'étudiant par lequel l'université propose à chacun de ressentir, agir, essayer, rencontrer.

Un certain nombre d'activités permettront de recréer, dès fin septembre, le lien avec les étudiants particulièrement fragilisés en cette période : pratique artistique (voix et radio, photo, danse, création numérique) régulière à la Ruche et à la faculté Jean Perrin, programmes de rendez-vous culturels chez les partenaires du territoire (cycle cinéma, parcours de spectateurs à Douai et Béthune...) proposés en concertation avec les équipes pédagogiques (Arras, Béthune et Douai) , des rendez-vous en plein air autour de la création et du patrimoine

L'accompagnement associatif (rendez-vous individuels, ateliers de formation, suivi de l'engagement dans le cadre du R2E) deviennent hybrides. L'encouragement à l'engagement citoyen sera plus que jamais centré sur les questions de responsabilité et de solidarité. Parmi les moyens mis en œuvre pour faciliter la reprise de l'activité associative, les associations étudiantes signataires de la charte des associations pourront se voir mettre à disposition un ordinateur portable afin de bénéficier d'un accompagnement à distance, notamment pour celles qui ne sont pas à Arras.

### *.11 Vie étudiante – Mission Handicap*

Les modalités d'accueil et d'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques ont été adaptées à la période du confinement. Ces modalités seront reconduites et un nouveau système de parrainage pour les étudiants primo-arrivants est proposé.

Les étudiants internationaux inscrits à titre individuel peuvent être reçus sur rendez-vous, par téléphone, ou en présentiel dans le respect du protocole sanitaire par les chargés d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux inscrits à titre individuel ;

Les étudiants en situation de handicap peuvent contacter la chargée d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap par mail ou téléphone. Les étudiants se verront proposer un entretien téléphonique, une visio-conférence ou un rendez-vous en présentiel dans le respect du protocole sanitaire.

Si la rentrée se fait normalement, le Service vie étudiante – Mission handicap pourra de nouveau proposer des plages de permanences sans rendez-vous pour accueillir les étudiants.

Deux propositions seront faites aux étudiants pour qu'ils s'approprient l'université et s'investissent dans la vie étudiante :

- Le Service Vie étudiante - Mission Handicap propose un nouveau système de parrainage entre étudiants, « anciens » et nouveaux, volontaires. Cette proposition vise en particulier les tout nouveaux étudiants, qui, avec le confinement, seront moins préparés à leur entrée à l'université et aux études supérieures, et les étudiants à besoins spécifiques. Ce projet allie tous les services à l'étudiant. Les binômes, composés par le service vie étudiante sur la base d'un questionnaire sur les centres d'intérêts communs, pourront bénéficier de propositions d'activités en lien avec ces services (Vie étudiante, Santé, Sport, Culture).
- CapAvenir organisera des challenges-vidéo à destination de tous les étudiants sur des sujets qui les amèneront à découvrir les services à leur disposition pour en témoigner

le plus efficacement possible au travers d'une vidéo de leur composition. Déroulement septembre-octobre, remise des prix fin novembre.

## *.12 Artois Sport Campus*

Les plannings des Activités Physiques et Sportives pour les quatre pôles (Arras, Béthune, Douai et Lens/Liévin) ont été élaborés en prenant en considération les deux scénarios : rentrée hybride ou rentrée normale.

Pour le cas d'une rentrée hybride, le respect des mesures sanitaires sera une priorité avec des activités adaptées, une inscription obligatoire via l'application ATLAS, l'achat de matériels adaptés à l'activité proposée, le prêt de matériels à usage unique, et des effectifs réduits. L'offre d'activités sera diversifiée, adaptée et innovante. Les sports de contact et de combat se transforment en Préparation Physique Générale (ex. : PPG Futsal). Les sports de pleine nature vont être développés sur tous les pôles (ex randonnée pédestre, running). De plus, si les séances de musculation avec appareils ou matériels ne peuvent se réaliser, elle se feront dans le gymnase en privilégiant des exercices faisant appel aux poids de corps (aucun contact avec le matériel). Avec le recrutement d'étudiants sur contrat, les lives (cours filmés en direct et retransmis via le facebook privé d'Artois Sport Campus) seront encouragés pour favoriser la création d'un lien entre les pôles.

Une formation Hygiène et sécurité sera proposée aux deux responsables de salle et une procédure sanitaire sera établie et affichée pour chacune des deux salles de sport.

## **Volet Relations Internationales**

Toutes les possibilités de mobilité (des étudiants, des personnels, ...) sont précisées ci-après. Elles sont bien sûr soumises aux instructions ministérielles, en fonction de l'évolution de la pandémie.

## *.13 Mobilité étudiante d'études*

### **.13.1 Mobilité entrante**

- Concernant les étudiants internationaux primo-arrivants à titre individuel, quelle que soit la zone géographique d'origine des étudiants, la procédure habituelle s'applique : la mobilité est possible sous réserve de l'acceptation dans une formation de l'université d'Artois et des directives d'entrée et de séjour en France l'accord du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) : ouverture des frontières, quarantaine, tests médicaux, visas, ... ;
- Concernant les étudiants internationaux accueillis dans le cadre des partenariats internationaux et des projets subventionnés, le Service des Relations Internationales informera les partenaires de la position de l'Université d'Artois en matière d'accueil (en semestre impair, ou pair, ou sur l'année) et des modalités d'enseignement

(présentiel, à distance, hybride). Sous réserve de l'accord du partenaire, la procédure habituelle s'appliquera.

- Les étudiants accueillis dans le cadre de cotutelle qui effectueraient une mobilité pour suivre des séminaires de formation doctorale doivent contacter leur école doctorale afin de connaître les modalités d'enseignement (présentiel, à distance, hybride).

### .13.2 Mobilité sortante

- En Europe :
  - Les mobilités prévues en 2020/21 (pour un semestre ou une année) seront possibles sous réserve de :
    - accord du partenaire concernant l'accueil ;
    - conditions d'entrée et de séjour (sans quatorzaine) ;
    - modalités d'enseignement en présentiel ou hybride.
  - À défaut, pour une mobilité au semestre impair ou à l'année, et sous réserve d'un accord de la composante et du partenaire, la mobilité pourra être reportée au semestre pair.
  - Les étudiants auront obligation d'acheter des titres de transport (avion, train, bus,...) modifiables, annulables et de souscrire à des assurances santé, rapatriement, accidents corporels (avec possibilité de rétractation). L'Université ne prendra pas en charge les frais de rapatriement en cas de dégradation de la situation sanitaire.
- Pour les pays hors Europe :
  - Les mobilités prévues au semestre impair ou à l'année sont annulées (quelle que soit l'évolution de la pandémie) ;
  - Elles pourront être reportées au semestre 2 sous réserve de :
    - conditions d'entrée et de séjour (sans quarantaine) dans le pays de destination ;
    - modalités d'enseignement (en présentiel et/ou hybride) ;
    - accord de la composante concernée ;
    - évolution de la situation épidémiologique dans le monde.

## .14 Mobilité étudiante de stage

### .14.1 Mobilité entrante

Concernant les étudiants internationaux accueillis en stage dans les laboratoires de recherche, la mobilité des étudiants d'origine de toutes zones géographiques sera possible sous réserve des directives du MEAE concernant les conditions d'entrée et de séjour en France et de l'accord des laboratoires de recherche.

## .14.2 Mobilité sortante

La mobilité étudiante pour les stages reprend le même schéma que les mobilités d'études : possible en Europe, annulée hors Europe au premier semestre de l'année universitaire.

Si la situation sanitaire le permet, les stages dans l'Union Européenne pourront être autorisés sous réserve de :

- conditions d'entrée et de séjour (sans quatorzaine)
- strict respect des précautions sanitaires tel que mentionné dans la convention de stage
- instruction de la demande et recueil des signatures de toutes les parties concernées obligatoires avant le départ
- obligation d'acheter des titres de transport (avion, train, bus, ...) modifiables, annulables et de souscrire à des assurances santé, rapatriement, accidents corporels (avec possibilité de rétractation). L'Université ne prendra pas en charge les frais de rapatriement en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Les stages à l'étranger hors UE au semestre impair sont annulés (quelle que soit l'évolution de la pandémie). Ils pourront être autorisés au semestre pair sous réserve de l'ouverture des frontières des pays concernés et des recommandations du MEAE et de l'accord des composantes. Toutes les autres conditions posées pour les stages en Europe s'appliquent aux stages hors-Europe.

## .15 Mobilité des personnels

### .15.1 Mobilité entrante

L'accueil des personnels d'origine de toutes zones géographiques est possible selon les directives du MEAE concernant les conditions d'entrée et de séjour en France et l'accord des services, composantes ou laboratoires d'accueil :

- Service des Relations Internationale et Institut Confucius : accueil dans le cadre de partenariats et projets subventionnés/manifestations culturelles internationales
- Recherche : dispositif visiting professor ; colloques, séminaires, journées d'études ou projets de recherche

### .15.2 Mobilité sortante

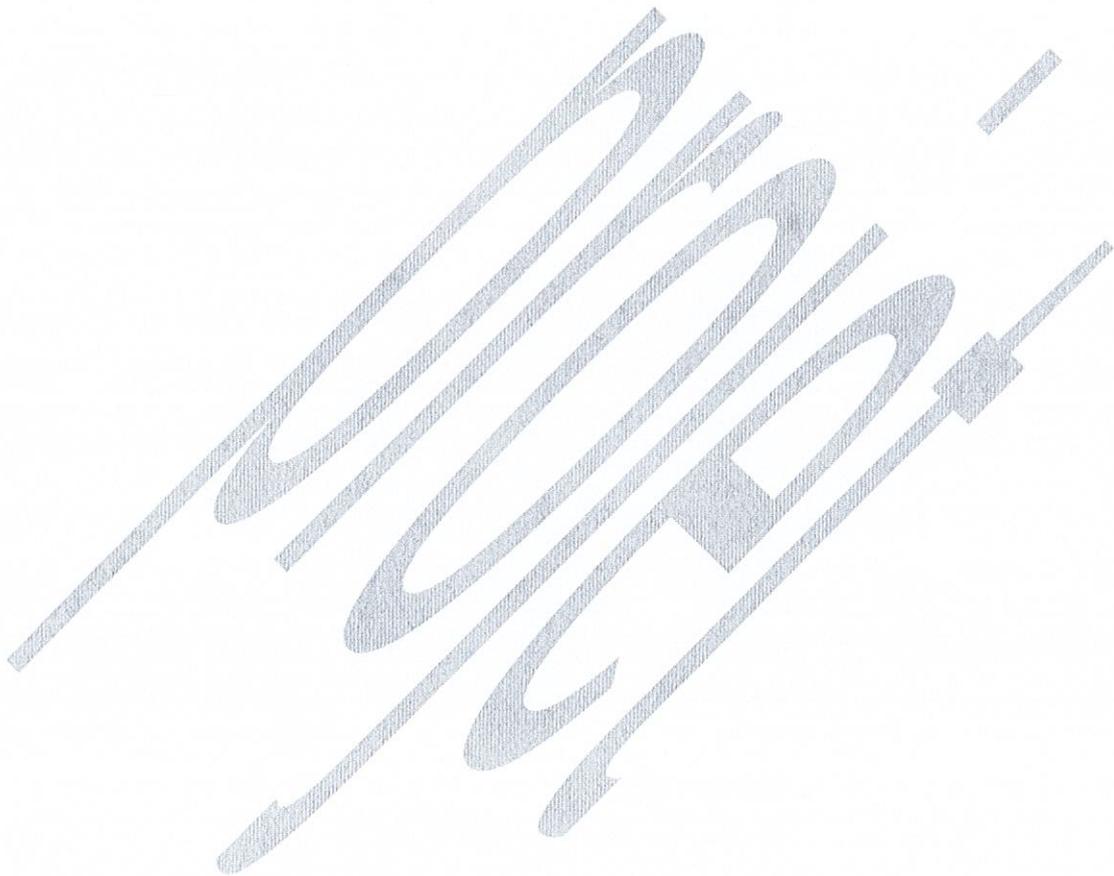
Actuellement, les déplacements sont possibles en Europe sous réserve de l'accord des partenaires et de conditions d'entrée et de séjour (sans quatorzaine). Les déplacements hors Europe sont déconseillés par le MEAE.

Pour tout déplacement à l'étranger, comme habituellement, il conviendra de suivre les recommandations du MEAE pour le pays concerné. Tout déplacement à l'étranger doit être signalé à la DRH pour accord par le président et faire l'objet d'un ordre de mission.

À Arras, le 29 juin 2020,

Le Président de l'Université d'Artois,

Pasquale Mammone

A large, stylized, light blue watermark of the text "UNIVERSITÉ D'ARTOIS" is oriented diagonally across the page. The text is rendered in a bold, sans-serif font with a textured, halftone-like appearance.